



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mai, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame APPRIOU à Monsieur DESCLAUX, Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame SILVESTRE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur ZGAINSKI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité après une demande de modification de Mme SILVESTRE.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025- DELIBERATION N°4/7.

Réf : Services Techniques/Julien Jover/Thierry Renou – 1.3

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UNE NOUVELLE LIGNE ELECTRIQUE BASSE TENSION SOUS CHAUSSEE A GAZINET.

Monsieur CELAN expose :

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, ENEDIS doit procéder à la pose d'une nouvelle ligne électrique souterraine basse tension (BT) sous chaussée dirigée sur la parcelle AC 0225, Gazinet-Est au niveau de la gare et appartenant à la Commune de Cestas.

Il vous est proposé de signer une convention de servitude avec ENEDIS afin de permettre l'installation de cette ligne basse tension sur la parcelle communale AC 0225 à Gazinet-Est.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Approuve le projet de convention de servitude ci-joint,
- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué aux travaux à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Frédéric ZGAINSKI

Frédéric ZGAINSKI



LE MAIRE

Pierre Ducout

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/05/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/05/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.